

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Séance du 03 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Marc PAUTET, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Noëlle RAUSCENT, Christian BERTHIER, Evelyne BAILLEUX, Sylvie JUNG, Richard THOUARD, Jean-Luc VAN-DORPE

**Représentés:** Pierre-Etienne BREGUET par Marc PAUTET, Violaine PUJO-ROLLAND par Noëlle RAUSCENT

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Pierre DE FERAUDY

---

**Ordre du jour:**

Délibération concernant le relèvement du minimum de traitement.

Délibération concernant le programme de travaux ONF 2022.

Délibération d'autorisation de demande de DETR pour amélioration du système d'assainissement.

Validation du plan communal de sauvegarde - mise à jour.

Autorisation vente de terrain DUAUX-PANDO et DECROUY et fixation du prix au m<sup>2</sup>.

Délibération concernant la validation du zonage pluvial.

Délibération demande de subvention Ste Chantal

Délibération vergers de sauvegarde

Présentation du site de la commune.

Point sur l'église.

Installation de volets sur l'ancienne école de Culètre.

Travaux Grande Rue de Cure.

Infos du Maire

Questions diverses

**Délibérations du conseil:**

**MODIFICATION DES GRILLES INDICIAIRES ( DE 2022 001)**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

**Le maire de DOMECY-sur-CURE informe l'assemblée,**

Que compte tenu de la revalorisation des indices de rémunération et par mesure d'équité avec les agents fonctionnaires.

**Le maire propose à l'assemblée,**

- de relever le niveau de rémunération de l'emploi créé : échelon 1 - Echelle C1 au niveau échelon 3- Echelle C1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**À la majorité des membres présents : 10 POUR et 1 Abstention.**

- **d'adopter la proposition du maire.**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants ;**
- **d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat.**

**TRAVAUX ONF- Programme 2022 ( DE 2022 002)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Office National des Forêts pour l'exercice 2022 :

- Parcelle 5U – Dégagement mécanique et cloisonnement et dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre.

Le programme de travaux 2022 de l'Office National des Forêt est accepté selon le programme d'action et le devis pour la somme de 978.85 € HT, 1076.73 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote POUR à l'unanimité et prévoit d'inscrire la dépense au BP 2022.**

**DETR ETUDE FAISABILITE ASSAINISSEMENT RTE CURE ET RTE AVALLON ( DE 2022 003)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à procéder à l'instruction d'un dossier de demande de subvention DETR 2022 concernant l'étude préalable de faisabilité Assainissement Rte de Cure et Rte d'Avallon.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR au titre de l'année 2022 et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

**9 POUR et 2 Abstentions**

## **VENTE DE TERRAIN COMMUNAL ( DE 2022 004)**

M le Maire présente au conseil municipal la demande écrite de Mrs REMY PANDO, DECROUY ET DUAUX concernant leur souhait d'acquérir une partie de terrain située en continuité de leurs parcelles cadastrées Section A n° 854, 850,1059 et 1058 afin de mettre à jour les limites respectives des propriétés avec la commune.

La vente concerne environ 410 m<sup>2</sup> sur l'ancien chemin communal situé en limite des parcelles citées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **DE VENDRE les parcelles concernées d'une superficie de 410 m<sup>2</sup>.**
- **FIXE le prix au m<sup>2</sup> à la somme de 10.00€ le m<sup>2</sup>(par équité sur les ventes précédentes).**

**Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.**

**8 POUR et 3 Abstentions.**

## **VALIDATION DU ZONAGE PLUVIAL ( DE 2022 005)**

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la validation du zonage pluvial résultant de l'étude BIOS 2020/2021.

**Après avoir entendu l'exposé , le conseil municipal :**

- **DECIDE de valider le zonage pluvial à d'exclusion des zones de traitement des eaux ( Zones 2) qui devront faire l'objet d'une réflexion complémentaire.**

**9 POUR 1 CONTRE et 2 Abstentions**

## **DEMANDE DE SUBVENTION STE CHANTAL ( DE 2022 006)**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'école Ste Chantal.

Le conseil municipal constate que ces enfants pourraient être scolarisés sur la commune de Domecy, une garderie et une cantine étant mise en place.

**Décide de ne pas répondre favorablement à la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Chantal à l'unanimité.**

## **VERGERS DE SAUVEGARDE - CHOIX DE L'ARTISAN ( DE 2022 007)**

Mme Sylvie JUNG présente au Conseil Municipal les devis concernant le programme VERGERS DE SAUVEGARDE.

Trois devis sont présentés,

**Après en avoir discuté le conseil municipal**

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise POURQUOI pour la somme de 3200.00 € ( vergers) et 1820.00 € (haies mellifères).**

**11 POUR**

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur Vincent BLANCHARD, 1er Adjoint au Maire présente le nouveau site internet de la commune. Il est dès à présent accessible au grand public et sera étoffé au fil du temps. Il comprend des nouvelles rubriques telle que le guide des démarches administratives mais aussi les randonnées cartographiées sur la commune, les actu, un agenda des manifestations. Un formulaire de consentement sera distribué dans les boîtes des administrés pour l'inscription à la lettre d'information de la mairie.
- Monsieur Pierre DE FERAUDY, 2ème Adjoint au Maire fait un point sur l'avancement du dossier de l'église de DOMECY.
- Monsieur Pierre DE FERAUDY, 2ème Adjoint au Maire fait le point sur l'installation de volets au logement de Culêtre. Attendre pour le dossier de demande de subvention "Villages de l'Yonne".
- Monsieur Vincent BLANCHARD, 1er Adjoint au Maire et Monsieur Pierre DE FERAUDY, 2ème Adjoint au Maire, présentent l'avancée du dossier des travaux de la Grande rue à Cure. La demande de DETR est en cours, les travaux devraient se faire courant 2022.
- Monsieur Vincent BLANCHARD, 1er Adjoint au Maire présente le dossier de la réfection de la route de Côme. Une réflexion est engagée en partenariat avec la commune de Saint-Aubin-des-Chaumes et M. Christophe ROUSSEAU.
- Monsieur le Maire propose d'adhérer au programme du CINEMA DE PLEIN AIR porté par le Pays Avallonnais.
- Demande de changement de nom concernant le chemin des Chaumes à Villars.
- COTTEL RESEAU : proposition d'installation d'une antenne téléphonique ORANGE au fond de la Chaume (face au cimetière de DOMECY).
- Validation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.